

**LA PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE, UNE CONDITION NÉCESSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN.**

*Exposé préparé et présenté par Jean Pierre EDJOA, DPSE MINAS*

<b>Plan de présentation</b>	<b>Résumé</b>
<p style="text-align: center;"><b>• INTRODUCTION</b></p> <p><b>I – APERÇU DE LA SITUATION DE L'ENFANT AU CAMEROUN;</b></p> <p><b>II – CADRE JURIDIQUE, INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENFANT AU CAMEROUN;</b></p> <p><b>III – ENJEUX ET DEFIS DE LA PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANT DANS LE NOUVEAU CYCLE DE PROGRAMME DU MINAS.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>• CONCLUSION</b></p>	<p>Le <b>capital humain</b> correspond à l'ensemble des connaissances et des compétences acquises par les individus tout au long de leur vie et à leur état de santé, qui leur permette de réaliser pleinement leur potentiel en devenant des membres productifs de la société. Il procure aux individus des avantages parmi lesquels l'amélioration des revenus du travail et l'employabilité.</p> <p>Loin d'être un état statique, le capital humain est une construction progressive qui intègre à la fois les valeurs et réalités individuelles et collectives. Cette construction débute dès la conception de tout être humain pour s'étendre jusqu'à sa mort.</p> <p>Partant des théories du psychologue Robert WOODWORTH qui affirmait que « <i>l'enfant est le père de l'homme</i> » ou du psychanalyste Sigmund FREUD qui relevait que « <i>tout se joue avant six ans</i> », l'on peut comprendre aisément la place qu'occupe l'enfance dans le développement du capital humain, et l'importance qui devrait être accordée à cette phase de développement de tout être humain.</p> <p>Au Cameroun, en dépit de nombreux progrès enregistrés depuis des années en matière de promotion et de protection des droits reconnus aux enfants, et face à l'émergence de nouveaux phénomènes sociaux et la situation de crise humanitaire que connaît certaines Régions du pays , des efforts mériteraient d'être faits dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale notamment.</p> <p>Pour ce faire, le pays peut compter sur un cadre juridique international et national riche, un cadre institutionnel consistant et l'existence de documents de politiques de portée générale ou spécifique, dont le Document de Politique Nationale de la Protection de l'Enfance (2017-2026) ou encore le Document de Politique de Développement de la Petite Enfance.</p> <p>C'est dans ce même sillage qu'à la faveur de la Stratégie Nationale de Développement (SND30), le Ministère des Affaires Sociales a procédé à une réforme/refonte de ses programmes, en dédiant tout un Programme opérationnel à la protection sociale de l'enfance (Programme 070). Ce faisant, le MINAS entend, non seulement mettre en œuvre, dans son champs d'action, la Vision et les orientations stratégiques de la SND30, mais aussi et surtout opérationnaliser les programmes issus du Colloque sur la Protection de l'Enfance tenu en 2021, et les Plans d'Action Multisectoriels budgétisés de la Politique Nationale de Protection de l'enfance au Cameroun et du Document de Politique de Développement de la Petite Enfance.</p> <p>Trois enjeux majeurs déterminent cependant la réussite de cette entreprise, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ l'appropriation effective par tous les acteurs de la protection sociale de l'enfance des nouvelles orientations ainsi définies ;</li><li>✓ l'instauration et/ou le renforcement de la synergie intra et intersectorielle ;</li><li>✓ la production et la diffusion permanentes des évidences correspondant aux différents indicateurs définis.</li></ul>